



In a Nutshell

Le contrat pédagogique

1. Qu'est-ce que le contrat pédagogique ?

Le contrat pédagogique permet d'expliciter ce à quoi l'enseignant-e s'engage et la contribution attendue de ses étudiant-e-s afin qu'elles et ils puissent atteindre les apprentissages visés. Il vise ainsi à formaliser le cadre qui régit les relations entre l'enseignant-e (ou l'équipe enseignante), les étudiant-e-s et le savoir (Houssaye, 1986; Bertrand et Houssaye, 1995).

Réalisation du document Isabelle Leclercq

Graphisme et illustration Julian Bader

Juin 2023



Contrats implicites et explicites

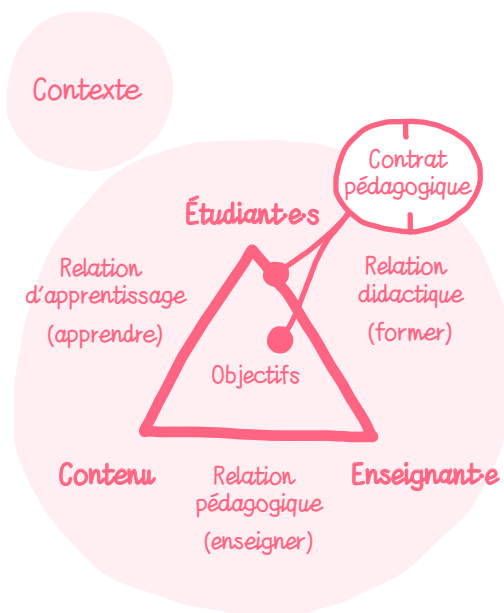
Un contrat pédagogique existe toujours entre l'enseignant-e et ses étudiant-e-s, que ce soit dans un contexte collectif (cours, séminaires, travaux pratiques) ou individuel (encadrement de travaux). Cependant, la majorité des éléments de ce contrat restent généralement implicites. Ces **implicites** se sont construits à partir des habitudes culturelles, des codes sociaux de comportement, ainsi que des règlements administratifs formels, mais aussi à partir des expériences d'enseignement et d'apprentissage passées qui ont pu contribuer à la construction de l'enseignant-e dans ses pratiques.

Pour que les relations entre étudiant-e-s et enseignant-e-s, parfois sources de tension, soient de meilleure qualité, certains éléments de ce cadre gagnent à devenir **explicites** et à faire l'objet de discussions, voire de négociations, avec les étudiant-e-s lors d'une des premières rencontres.

Une définition du contrat pédagogique

Un contrat pédagogique explicite permet de communiquer sur « ce à quoi vous vous engagez et ce que vous attendez des étudiant-e-s [...]. Pour atteindre les objectifs d'apprentissage, chacun-e doit apporter la contribution attendue, la responsabilité est alors posée comme étant collective. L'apprentissage se co-construit avec la collaboration de l'enseignant-e et des étudiant-e-s. » (d'après Lanarès, Laperrouza & Sylvestre, 2023)

Le contrat pédagogique se distingue du syllabus (ou plan de cours) par un engagement mutuel. Le syllabus est un document plutôt descriptif qui présente le contenu du cours (thématiques abordées), les objectifs d'apprentissage, les activités d'apprentissages (lectures, travaux à effectuer, etc.), les modalités et critères d'évaluation (Daele et Sylvestre, 2013). Le syllabus n'engage pas (ou peu) directement les étudiant-e-s. Les deux sont donc complémentaires.



2. Concrètement...

Le contrat pédagogique permet de formaliser les attentes et les engagements communs entre l'enseignant-e et l'ensemble des étudiant-e-s. Il rend alors une partie de l'implicite plus explicite et peut permettre d'éviter certains malentendus. Ainsi, du point de vue de l'enseignant-e, il éclaire sur ses intentions pédagogiques en s'appuyant sur sa philosophie de l'enseignement. Du point de vue des étudiant-e-s, il favorise le chemin vers l'apprentissage en éclairant sur les attentes de l'enseignant-e. Pour un cours donné, il permet de clarifier les responsabilités de chaque partie dans la co-construction du processus d'apprentissage.

Le contrat pédagogique est propre à chaque situation d'enseignement. Cette dernière s'intègre dans un contexte spécifique qui varie selon l'effectif et le type de public, le cursus (règlement, culture, etc.), les ressources à disposition, la composition de l'équipe pédagogique, mais aussi des modalités d'évaluation et des objectifs d'apprentissage, tout cela sans oublier son socle : la philosophie d'enseignement de l'enseignant-e.

a. Clarifier sa vision

- Rédiger les **grandes lignes** et **préparer le rôle** de chacun (équipe enseignante — étudiant-e-s) et déterminer sur ce qui pourrait être négociable, ou non. Des rubriques telles que les intentions pédagogiques générales, la relation pendant ou en dehors des heures de cours, l'organisation des activités, l'évaluation des apprentissages ou encore le feedback sur l'enseignement peuvent être abordées.
- **Consulter** au besoin un collègue, un-e conseiller-ère pédagogique afin d'obtenir un retour sur sa clarté avant le partage avec les étudiant-e-s.

b. Prendre en compte la « voix des étudiant-e-s »

- Le **présenter** aux étudiant-e-s, en expliquer l'objectif (c.-à-d. favoriser l'apprentissage en clarifiant les rôles, les responsabilités et les relations), commenter collégialement les différentes rubriques pour s'assurer de la compréhension, en débattre si nécessaire.
- Si souhaité, le **co-construire** (reformuler, modifier, supprimer, enrichir) avec les étudiant-e-s et en séance plénière. Chaque partie en partage alors le sens, la finalité et la logique; il ne suffit pas que l'enseignant-e en soit convaincu-e, il faut aussi s'assurer que son sens en est compris et partagé par les publics (on ne respecte pas un contrat qui n'a pas de sens pour soi).
- Conserver le document **accessible** tout au long du cours et **s'y référer**, si nécessaire, lors des différentes activités d'enseignement.

c. Faire évoluer le contrat pédagogique

- À la fin du cours, recueillir le **feedback** de l'équipe enseignante et celui des étudiant-e-s du cours sur le contrat.
- Tenir compte des avis exprimés pour **l'adapter** et le faire évoluer en fonction du contexte et du public de la prochaine édition du cours.



3. Conditions d'efficacité

Le contrat pédagogique permet de communiquer concrètement sur vos attentes tout en tenant compte de certaines préoccupations de vos étudiant-e-s. Vous envoyez alors un message fort, celui que vous concevez votre enseignement en le centrant sur l'apprentissage (et la réussite) de vos étudiant-e-s (adapté de Grunet O'Brien, Millis et Cohen, 2008).

Pour améliorer l'efficacité du contrat pédagogique, il faut en **construire un sens partagé**. Rendre l'implicite explicite pour limiter, selon Reuter (2013), les distorsions entre les règles que l'enseignant-e suppose instaurer et les règles que les étudiant-e-s reconstruisent. Pour cela, en parler, c'est-à-dire le présenter, le soumettre à discussion et même à des ajustements afin de lier sa logique à la fois aux objectifs pédagogiques du cours et à votre propre philosophie, est un facteur favorable.

4. Pour aller plus loin...

Brousseau, G. (1990). Le contrat didactique : le milieu. *Recherches en didactique des mathématiques*, 9 (9.3), 309-336.

Eïto, D. (2000). Un essai de pédagogie différenciée : la pédagogie de contrat. *Expressions*, (15), 121-145. <https://hal.univ-reunion.fr/hal-02406158/document>

Houssaye, J. (2014). *Le triangle pédagogique : les différentes facettes de la pédagogie*. Paris : ESF.

Jankélévitch, V. (1980). *Le Je-ne-sais-quoi et le Presque-rien (2). La méconnaissance, le malentendu*. Nouvelle édition. Seuil.

Jonnaert, P., & Laurin, S. (2001). *Les didactiques des disciplines : un débat contemporain* (Vol. 4). PUQ.

O'Brien, J. G., Millis, B. J., & Cohen, M. W. (2009). *The course syllabus: A learning-centered approach*. John Wiley & Sons.

Reuter, Y., Cohen-Azria, C., Daunay, B., Delcambre-Derville, I., & Lahanier-Reuter, D. (2013). *Dictionnaire des concepts fondamentaux aux didactiques*. De Boeck Supérieur.

Raucent, B., Verzat, C., Van Nieuwenhoven, C., & Jacqmot, C. (2021). *Accompagner les étudiants — Quels rôles pour l'enseignant ? Quels dispositifs ? Quelles mises en œuvre ?* De Boeck Supérieur.

Rayou, P. (2018). Pédagogie explicite. *Recherche & formation*, 87, 97-107. <https://doi.org/10.4000/rechercheformation.3546>

Terrisse, A. (2001). Contrat pédagogique et contrat didactique. *Les didactiques des disciplines : Un débat contemporain*, 4, 99. <https://hal.univ-reunion.fr/hal-02406158/document>

Sarrazy, B. (1995). Le contrat didactique. *Revue française de pédagogie*, 112 (85), 118.